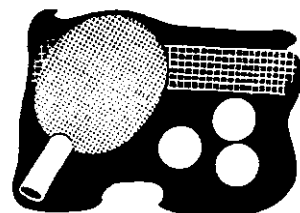


CRITERIUMS PROVINCIAUX SENIORS **ELIMINATOIRES MESSIEURS**

28 octobre 2012

Bastogne complexe sportif de la porte de **Trèves**



Le **Dimanche 28 Octobre 2012** le club de **Hondelange** organisera les éliminatoires des critères provinciaux seniors messieurs. Ceux-ci auront lieu au complexe sportif de la porte de Trèves à Bastogne.

Les finales se dérouleront le **Dimanche 02 décembre 2012** à partir de 09H00

Les **Séries** organisées sont les suivantes: NC, E, D, C, B Messieurs.
NC, D, C, B Dames.

Attention, par rapport aux autres années, les dates, aussi bien pour les éliminatoires que pour les finales ont été modifiées.



Dans toutes les séries, si il y a moins de 11 inscriptions, les éliminatoires ne se disputeront pas et les joueurs inscrits participeront directement aux finales le 02 décembre.

Afin d'éviter de faire venir tous les joueurs à la même heure et d'attendre assez longtemps avant de disputer les matches, **l'horaire** suivant est établi :

8h30 pour les NC, E, D Messieurs ainsi que les NC et D dames
13h30 pour les C et B Messieurs ainsi que pour les C et B dames

Inscriptions:

Les inscriptions devront se faire directement et uniquement sur le site provincial. Cependant, une liste des inscrits mise à jour régulièrement sera mise sur le site provincial.

DATE LIMITE: **24 octobre 20H au plus tard.**

Attention, c'est plus tôt que d'habitude... inutile de téléphoner par après...

Avis aux habitués retardataires, cette date sera scrupuleusement respectée.

Le droit d'inscription a été fixé à **5 €**. Ce droit d'inscription sera facturé au club d'appartenance des joueurs sur la note de frais récapitulative qui leur sera adressée en temps opportun.

Pour ce faire, un relevé avec la liste des joueurs inscrits sera fourni à chaque club concerné.

Les inscriptions préciseront les nom, prénom, classement, club et date de naissance et ceci pour tous les joueurs.

Le joueur régulièrement inscrit pour les éliminatoires ou qualifié pour les finales qui ne se présentera pas sans justification (à fournir dans les 48 heures après la compétition) ou qui abandonnera en cours de compétition sans autorisation du juge-arbitre sera automatiquement pénalisé d'une amende de 25 €.

